



Mur d un voisin surplombant mon terrain menaçant de s'ecrouler da

Par **dede**, le **20/09/2008** à **16:41**

mon voisin a construit un mur en limite de ma vigne et surplombant ma vigne (sans me demander la permission il est entré sur mon terrain pour construire ce mur). Aujourd'hui ce mur menace de s'effondrer dans ma vigne, et l'expert du maçon qui a construit ce mur me demande la permission d'entrer sur ma propriété pour démolir ce mur et le reconstruire. Etant donné que nous sommes en période de vendanges et que la mairie a installé un périmètre de sécurité dans ma vigne (perte de vendange) et vue que lors de la construction du mur le propriétaire ne s'est pas soucié de me demander la permission d'entrer dans ma propriété et que les palettes de caïrons, les sacs vides de ciment, et toutes les autres poubelles ont été nettoyés par nous même car l'entrepreneur ne l'avait pas fait, je voudrais savoir si j'ai le droit UNIQUEMENT de donner la permission de démolir ce mur qui menace de tomber sur ma propriété et par la même occasion de refuser que pour la reconstruction de ce mur (qui date de 2 ans) en passant par mon terrain les maçons se débrouillant pour remonter ce mur directement en travaillant sur la propriété de mon voisin. Vue les mauvaises relations que nous avons avec notre voisin qui nous ignore depuis le début de sa construction et qui se moque des problèmes que nous subissons y compris notre perte de récolte j'aimerais trouver un texte de loi m'indiquant si je suis obligé vue l'acceptation de la démolition de ce mur (qui risque de dégrader un morceau de ma vigne) d'en accepter aussi la reconstruction et tout le tracasserie que cela entraîne.

merci de votre réponse, je suis à votre disposition pour plus de renseignements